



AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE POSTE PRIORITAIRE

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par les administrations gestionnaires*, au plus tard le 20/05/2022, au
SGAE à

Dominique CHARNASSE, adjoint au bureau « Coordination, communication, relations publiques, influence »
dominique.charnasse@sgae.gouv.fr

Simon LOREAL, adjoint, faisant fonction de chef de bureau « Coordination, communication, relations publiques,
influence »
simon.loreal@sgae.gouv.fr

* Tout dossier de candidature adressé directement au SGAE par le candidat ne pourra être recevable.

| | |
|---|--|
| Intitulé du poste: (DG-DIR-UNITE) | FISMA-A-1 |
| Chef d'unité : Adresse e-mail : Téléphone : Poste Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée : Lieu d'affectation : | Anne SCHAEDELE anne.schaedle@ec.europa.eu +32 22995612 Services financiers 1 3^{ème} trimestre 2022¹ 2 ans¹ <input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais |
| Cet avis est également ouvert <input type="checkbox"/> aux pays AELE suivants : <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) <input type="checkbox"/> aux pays tiers suivants: <input type="checkbox"/> aux organisations intergouvernementales suivantes: | |

1. Nature des fonctions

L'unité A1 contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique efficace, cohérente, homogène et tournée vers l'avenir dans le domaine des services financiers, en coordonnant, au sein de toute la DG, les réflexions stratégiques sur les orientations futures des politiques horizontales et en apportant aux différentes unités de la DG des contributions et un soutien à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques.

L'unité organise et préside le groupe de la politique en matière de services financiers, un forum permettant aux chefs d'unité de la DG de débattre des problèmes stratégiques transversaux et des équipes de projet. L'unité gère également certaines politiques et projets de nature horizontale, tels que l'architecture de l'UE pour la surveillance financière et la politique visant à promouvoir un marché européen de la titrisation sûr et solide. Enfin, l'unité coordonne également les notes d'information destinées au commissaire et à l'encadrement supérieur ainsi que les discours sur les politiques.

Fonctions et responsabilités

¹ Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

Vous serez appelé(e) à contribuer à un large éventail de travaux d'élaboration des politiques. Une bonne connaissance du secteur financier en général et un vif intérêt pour la manière dont il peut servir au mieux l'économie à long terme seraient grandement appréciés. Les tâches concrètes qui vous seront confiées pourront évoluer au fil du temps en fonction des besoins de l'unité et de vos propres centres d'intérêt. Le marché européen de la titrisation est l'un des domaines dans lesquels votre contribution pourrait être particulièrement précieuse. Nous surveillons en permanence le marché et nous efforçons d'identifier les possibilités d'amélioration de la surveillance et de la réglementation en vue de renforcer le rôle de la titrisation en tant que source de financement résiliente pour les entreprises et les ménages. Dans ce but, vous serez amené à assurer en permanence la liaison avec les acteurs du marché et en particulier avec les autorités européennes de surveillance, afin d'analyser les opportunités et les risques attachés aux différentes politiques envisagées. Nous ferons également appel à vous pour élaborer des messages adéquats afin de promouvoir les politiques dans la sphère politique.

Vous contribuerez à l'élaboration des politiques dans le domaine des services financiers; en particulier la politique en matière de titrisation ainsi que la réforme des autorités européennes de surveillance.

En tout état de cause, nous ferons également appel à vous pour divers autres travaux d'élaboration et de coordination des politiques, qui seront précisés une fois que vous aurez pris vos fonctions. Cela consistera à passer en revue les initiatives politiques élaborées par les différentes unités de la DG dans les différents domaines des services financiers, à identifier les éventuels problèmes, conflits et incohérences et à nous aider à conseiller notre encadrement supérieur sur la manière adéquate d'y remédier. Votre contribution aux efforts que nous déployons pour soutenir et améliorer le fonctionnement du système européen de surveillance financière sera également la bienvenue.

Vous devrez également, en recueillant et en combinant les contributions des différentes unités, coordonner les notes d'information destinées au commissaire et à l'encadrement supérieur, afin que des messages et des informations générales appropriés et cohérents leur soient fournis pour leurs conversations à haut niveau.

2. Qualifications requises

a) Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

- **Expérience professionnelle** : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- **Ancienneté de service** : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
- **Compétences linguistiques** : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

b) Critères de sélection

Diplôme

- diplôme universitaire ou
- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, commerce, droit ou équivalent.

Expérience professionnelle

Expérience pertinente pour le poste proposé: au moins 3 ans d'expérience au sein d'un organisme du secteur public, d'une entreprise de services financiers ou de services professionnels connexes (conseil, juridique, comptabilité, audit).

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais C1.

3. Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, ...). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

4. Conditions du détachement

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l'Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

5. Traitement des données à caractère personnel

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Informations de contact

- Le contrôleur de données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, HR-MAIL-B1@ec.europa.eu.

- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c'est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.